

Participants

La réunion s'est tenue le lundi 4 octobre 2021 à 14h en visioconférence.

Structure	Nom Prénom	Mission	Présent	Excusé
Chambre d'agriculture de Région IDF	Thierry DESFORGES	Membre Commission Environnement		X
Chambre d'agriculture de Région IDF	Laurence SABLIER	Chef de service Environnement		X
Chambre d'agriculture de Région IDF	Sébastien PHILIPPE	Chargé d'études agro-environnement	X	
Fédération des Syndicats d'Exploitants Agricoles Île-de-France	Fabien PIGEON	Administrateur	X	
Jeunes Agriculteurs Île-de-France Ouest	Victor RABIER	Président Essonne		X
Direction Départementale des Territoires de l'Essonne	Nathalie LAFOSSE	Chef de service Economie Agricole		X
Union des Maires de l'Essonne	Caroline PARATRE	Directrice	X	
Conseil Départemental de l'Essonne	Guy CROSNIER	Vice-Président en charge des ruralités		X
Conseil Départemental de l'Essonne	Emmanuelle VILARASAU	Chargée de mission Agriculture	X	

Ordre du jour

1. Actualité juridique
2. Information de la population sur l'actualité culturelle
3. Retours sur les premières sollicitations

Décisions

Dès que la réglementation sera stabilisée (évolution prévue fin 2021 ou début 2022), la Chambre d'agriculture de Région Île-de-France propose à l'Union des Maires :

- un article pour son hebdomadaire en direction des mairies au sujet de la charte de ses engagements (cellule de conciliation et information de la population notamment) ;
- des communications régulières à propos de l'actualité culturelle des travaux au champ en grandes cultures, pour publication sur son site Internet.

Si la prévenance en amont des traitements exigée par le Conseil d'État peut être réalisée de manière collective, la Préfecture devra accompagner la diffusion de cette prévenance (canal de diffusion reconnu).

Les participants sont d'accord pour poursuivre le procédé de conciliation tel qu'il existe actuellement, ne pas faire signer d'engagement contractuel aux parties et ne pas attribuer de mission de suivi à la cellule de conciliation.

La Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France étudie la possibilité de donner à la conciliation le statut juridique de médiation.

Le prochain comité de suivi se réunira après l'évolution de la législation à propos des distances de sécurité riverains et des chartes d'engagement.

Le présent compte-rendu est publié en ligne en libre accès par chacun de ses membres.